



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET
DE LA LOIRE**

Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° DP 042 260 24R 8004

date de dépôt 26/04/2024

demandeur : GROS Isabelle

pour : panneaux photovoltaïque

Adresse du terrain : **Saint-Martin-la-Sauveté
(42260)**

ARRÊTÉ

**De non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté**

Le Maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la déclaration préalable - déposée le 26/04/2024 par Mme GROS Isabelle

Vu l'objet de la demande :

- Pour installation de panneau photovoltaïque
- Sur un terrain situé 273 place du coin à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu l'instruction du dossier par les services de la DDT Saint Etienne

Vu la date d'affichage en mairie en date du 26/04/2024 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 28 mai 2024

Le Maire,

Marius DAVAL

